

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 86 (1959)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Résultats du concours d'août  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-231234>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*bon état de propreté ; dans ce but, elle rablonne ses charmus plusieurs fois pendant l'année ; elle effeuille, bioche la vigne et fait la vendange ; elle cultive son jardin et gouverne le bétail. C'est la femme qui, ordinairement, tient la bourse du ménage ; elle reçoit de son mari la valeur de la récolte et rarement celui-ci fait un achat ou une vente sans la consulter ; cette confiance fait honneur aux uns et aux autres.*

*Signalons encore une chose assez remarquable pour un pays de vigne, c'est que la femme ne s'adonne pas au vin, quoique presque toujours les clefs de la cave soient confiées à sa garde.*

Honneur à ces vaillantes femmes. Hommage aussi aux vigneronnes d'aujourd'hui. Actuellement, il faut du courage aux jeunes pour rester à la terre, pour ne pas lancer le fossoir par-dessus le muret. Nos jeunes hommes, hélas, épousent alors des étrangères. C'est dommage !

Aussi, quand je rencontre de braves jeunes filles, du vignoble ou des champs, décidées à unir leur vie à l'un des nôtres, je leur tire mon chapeau. J'en connais une, mariée depuis peu, qui, lorsqu'on lui a demandé sa profession, a répondu : « Vigneronne ! » — Respect !

Mat.

P.-S. — Je recopiais ces lignes quand une averse de grêle m'a fait poser la plume.

## Résultats du concours d'août

Malgré les vacances... ou à cause d'elles, les envois ont été nombreux : une cinquantaine. Une douzaine de grilles seulement n'étaient pas conformes à la « grille originale ».

C'est au 11 horizontal, définition 2, que les fautes ont été commises. Beaucoup de concurrents ont mis « sûr » pour « pur » (sain, non-vicié). D'autres ont répondu par « contracté » pour « retraite »... rupture d'engagement militaire : battre en... retraite !

M. Elophe remercie, ici, tous ceux qui nous ont adressé leurs bons vœux pour le rétablissement de sa santé.

\* \* \*

En ce qui concerne les abonnements transmissibles gagnés au « Jeu de mots croisés », nous rappelons que ces abonnements ne peuvent en aucun cas être attribués aux gagnants, mais bien à une personne de leur connaissance dont ils nous donneront l'adresse. Cela va de soi, puisqu'aussi bien il faut être abonné au *Conteur romand* pour avoir droit à nos concours.

Voici la liste des lauréats après tirage au sort :

*Mlle Colette Rostan, Lausanne.*

*M. Philippe Thomas, gendarmerie, Moudon.*

*M. Jean Strickler, Lausanne.*

*Mlle A. Dentan, Gryon.*

*M. C. Regamey, La Conversion/Lutry.*

*Mme Vve Fonjallaz, Pully.*

*M. Frs Aubry, Sommentier.*

*M. Charles Marguerat, Cully.*

*Mme Lina Cornuz, Vevey.*

*M. Henri Quendoz, Lausanne.*

*M. E. Laeser, Clarens.*

*Mme Gaston Bütkofer, Liebefeld.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre 1958, une « grille » conforme à la grille originale, à l'*Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne*.

**CAFÉ ROMAND**  
LOUIS PÉCLAT LAUSANNE PL. ST FRANÇOIS 2